



**Procès-Verbal approuvé l'unanimité
par les membres du Conseil Municipal
Lors de la séance du 20/09/2023**



Publication du 30/10/2023

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du mardi 18 juillet 2023 à 18h30**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 11/07/2023.

Étaient présents : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

Absent pour démission : MONTIGAUD Samuel

Assistait : Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

Secrétaire de séance : Mme CHARRETON Evelyne

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/06/2023

Il est adopté à l'unanimité

N°041/2023

OBJET : Réhabilitation de la grange du Guicherot en espace culturel : lancement de l'appel d'offres travaux (marché par lots)

Monsieur le Maire rappelle que pour réaliser les travaux d'aménagement de la grange du Guicherot en espace culturel, une consultation doit être lancée sous la forme d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article R°2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le 18 juillet 2023, Monsieur Xavier GEORGES, maître d'œuvre, a transmis la nouvelle estimation financière concernant l'avant-projet définitif comme suit :

L'estimation prévisionnelle ci-après a été réalisée à partir des plans APD	
A – V.R.D (Voirie réseau Divers)	3 970,50 €
B – Gros Œuvre	123 023,13 €
C - Charpente	80 928,53 €
D - Couverture	22 927,65 €
E – Huisserie extérieure	37 450,00 €
F – Plaquisterie - Isolation	16 704,41 €
G – Menuiserie intérieure	28 713,00 €
H – Carrelage	7 693,41 €

I - Peinture	6 808,15 €
J – Plomberie - Sanitaire	4 995,00 €
K – Chauffage - Ventilation	34 286,00 €
L – Électricité	23 590,00 €
M – Zinguerie	3 540,40 €
N – Serrurerie	4 500,00 €
Montant H.T travaux	399 130,18 €
T.V.A 20%	79 826 ,04 €
Total T.T.C travaux	478 956,22 €

Monsieur le Maire demande la validation de cet estimatif au stade de l'APD, chiffrage qui servira de base au lancement de l'appel d'offres.

VU la délibération n° 001/2020 relative à la demande de financement au titre de la D.E.T.R. 2020,

VU la délibération n° 039/2022 relative à la demande de financement auprès du Département de la Charente,

Vu la fiche financière estimative au stade de l'avant-projet définitif énoncée ci-dessus :

Monsieur le Maire propose de lancer la consultation suivant la procédure adaptée (marché par lots) afin de susciter une plus large concurrence.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE de lancer la consultation suivant la procédure adaptée (marché par lots) concernant la réhabilitation de la grange du Guicherot en espace culturel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Confortement et restauration de l'église souterraine Saint-Jean : préparation du marché subséquent n° 03 avec l'agence GOUTAL, titulaire du marché "Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostics et maîtrise d'œuvre)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le 15 mai 2023 une réunion s'est tenue dans les locaux de la mairie concernant la présentation de la partie finale de l'étude de diagnostic pour le confortement de l'église souterraine Saint Jean en présence de :

- Madame Pauline LUCAS : Conservatrice des Monuments historiques de la Charente et des Deux-Sèvres
- Madame Agnès BEAUFORT : Technicienne des Services Culturels et des bâtiments de France
- Monsieur Patric BOUVART : service régional de l'archéologie,
- Monsieur Dominique MÉNIER : Technicien Bâtiments de France UDAP 16
- Monsieur Olivier VIGOUREUX : Agence GOUTAL
- Et les membres du conseil municipal.

A l'issue de cette réunion, il a été convenu avec le service de la DRAC de l'engagement de la première phase de travaux et des investigations complémentaires qui feront l'objet d'un marché subséquent N°3, pour l'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de préparer le marché subséquent n° 03 en partenariat avec le service juridique de l'agence technique départementale et Madame Pauline LUCAS Conservatrice des Monuments historiques de la Charente et des Deux-Sèvres.

Le contenu de la mission du marché subséquent n°3 serait le suivant:

- Étude de diagnostic complémentaire : Adaptation et complément du système d'instrumentation et de mesures compris enregistrements, mesures en continu et suivi sur un an. Reconnaissances complémentaires (boyaux). Reconnaissance des épaisseurs et de la nature du rocher à l'interface avec le mur est. Inspections générales extérieures depuis les échafaudages pour définition du projet définitif (MS4).
- Missions APD (études d'avant-projet définitif), PRO, (études de projet) ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux) VISA, DET (direction de l'exécution des travaux) et AOR (Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception) portant sur : Consolidation d'éléments rocheux extérieurs – Consolidation et mise en sécurité des masses rocheuses intérieures du collatéral nord – Restauration du mur est de la nef – Mise en sécurité de l'escalier et des ouvertures du déambulateur.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 553 790 € HT qui correspond à la première phase de travaux.

Le délai d'exécution et le coût définitif ne seront connus qu'au moment de la signature de ce troisième marché.

N°042/2023

OBJET : Exercice 2023 – Budget principal « Commune » - Décision modificative n°01 – ouverture de crédit « Confortement et restauration de l'église souterraine Saint-Jean »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour financer le marché subséquent n°03 relatif à l'accord cadre de prestations intellectuelles pour le confortement et la restauration de l'église souterraine Saint-Jean, il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires sur le budget primitif 2023 (budget principal « Commune »), comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
D 2313-417 : Confortement Église souterraine		30 000,00 €
D 2315-425 : Restauration de la continuité écologique rivière de contournement	30 000,00 €	

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

N°042/2023

OBJET : Exercice 2023 – Budget principal « Commune » - Décision modificative n°01 – ouverture de crédit « Confortement et restauration de l'église souterraine Saint-Jean »

Vu la délibération n°034/2022 en date du 7 juin 2022 autorisant la signature de la convention de prestation de services avec l'Office de Tourisme de Pôle du Sud Charente qui porte sur le projet de réalisation d'affiches et de magnets avec l'artiste « DOZ » sur le village d'Aubeterre-sur-Dronne.

Des illustrations du village d'Aubeterre-sur-Dronne ont été réalisées par l'artiste « DOZ » sur des supports haut de gamme affiche 40 X 60 et magnet rigide 8 X 5,3cm.

Monsieur le Maire indique que la convention de prestation de services énonçait la possibilité de commercialiser les affiches et les magnets à la régie de recette « église Monolithe » et à l'office de tourisme du Sud Charente.

Monsieur le Maire propose que l'Office de Tourisme de Pôle du Sud Charente achète les affiches et magnets à prix coutant afin de les commercialiser dans les antennes des offices de tourisme du Sud Charente, pour promouvoir le village d'Aubeterre-sur-Dronne.

Monsieur le Maire précise que le prix de revente de l'affiche et du magnet par l'Office de Tourisme de Pôle du Sud Charente sera identique au prix de vente déterminé par le conseil municipal par délibération n°039/2023 du 20 juin 2023 pour la régie de recettes « l'église Monolithe », soit : 20,00 T.T.C pour une affiche et 5,00 € T.T.C pour un magnet.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le cout de la réalisation d'une affiche et d'un magnet est de : 16,80 € T.T.C pour une affiche et de 2,40 € T.T.C pour un magnet.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire Charles AUDOIN, ne prend pas part au vote.

À la majorité, 8 voix POUR
1 abstention : Mme Clémence CADIOT

DÉCIDE de vendre l'affiche au prix de 16,80 € l'unité, et le magnet à 2,40 € l'unité à l'Office de Tourisme de Pôle du Sud Charente,

AUTORISE Monsieur Daniel POUPEAU, Adjoint au Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention de prestation de services avait été signée le 14/06/2022, avec l'office de tourisme de Pôle du Sud Charente pour des prestations de communication et la gestion de projet « affiches et magnets vintage ». Les missions définies dans le paragraphe communication de la convention n'ont pas toutes été réalisées. La commune a réglé la totalité de la prestation à l'office de tourisme de

Pôle du Sud Charente. Pour pallier se résiduel une deuxième réalisation a été commandée auprès de l'artiste DOZ. Une nouvelle affiche et magnet a été réalisé sur le Village. Ces nouveaux produits seront mis en vente cet été à l'église souterraine Saint-Jean et aux antennes de l'office de touristes du Sud Charente.

Informations diverses

Compte rendu réunion bassin vie scolaire Aubeterre-Saint-Romain du 28/06/2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a assisté avec Monsieur Daniel POUPEAU, Adjoint au Maire à la réunion du 28/06/2023 réunissant les maires et les adjoints du bassin de vie scolaire d'Aubeterre-Saint Romain. Monsieur le Maire rappelle que les communes concernées sont Aubeterre-sur-Dronne, Bellon, Bonnes, Laprade, Les Essards et Saint-Romain.

Cette réunion portait sur le projet de regroupement des classes du R.P.I sur un seul site soit à Aubeterre, soit à Saint-Romain pour la rentrée scolaire 2025.

Monsieur le Maire a rappelé la capacité d'accueil des vastes locaux de l'école d'Aubeterre qui pourraient accueillir l'école maternelle et l'école élémentaire.

Une cuisine aux normes, un réfectoire, une garderie et une salle d'éveil y sont présents et sont opérationnels. L'investissement principal à réaliser serait le changement de la chaudière.

Chacun des maires du bassin scolaire présents a exprimé oralement sa préférence pour le site de Saint Romain.

Ce site n'a pas la capacité d'accueillir actuellement l'école maternelle et sa cantine nécessiterait agrandissement et mise aux normes.

La communauté de communes ne souhaitant ni ne pouvant investir, la commune de Saint Romain propose de se substituer à elle pour investir dans la construction ou la location de locaux permettant l'accueil de l'école maternelle et d'en assumer seule la charge.

Le soutien moral mais non financier des maires du bassin scolaire ; à l'exception de celui d'Aubeterre ; à ainsi officieusement accordé sa préférence à ce projet sans avoir connaissance de sa faisabilité ni de son coût.

Il conviendra d'informer chacun des conseils municipaux respectifs qui n'ont pas eu à se prononcer sur ce choix.

Il appartient à la commune de Saint Romain de délibérer pour officialiser la décision de construction ou de location d'une école maternelle sur sa commune.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a écrit à Madame la Préfète de la Charente au nom du Conseil Municipal, pour l'interroger sur l'aspect juridique de cette situation afin que le cadre légal soit respecté. Il sollicite également la désignation d'un médiateur extérieur. Extraits du courrier :

« Une collectivité qui a transféré la compétence scolaire à une Communauté de Communes peut-elle décider de délibérer pour prendre en charge l'investissement lié à la construction d'une école maternelle ?

Dans le contexte de fragilité budgétaire de nos collectivités est-il opportun d'engager l'argent public dans la construction d'une école nouvelle quand il en existe une opérationnelle située à cinq minutes en voiture de l'autre ?

J'en appelle à l'objectivité et à l'expertise d'un médiateur extérieur à nos deux collectivités et à la CDC, qui pourrait être consulté sur le sujet si important du maintien de

notre école publique à laquelle nous sommes tous fortement attachés. Il pourrait à la fois rappeler le droit et nous guider vers la solution la moins coûteuse et la plus profitable aux enfants de notre RPI. »

Monsieur le Maire indique qu'il est en attente d'une réponse de Madame La préfète. Les membres du conseil municipal soutiennent Monsieur le Maire dans sa démarche.

Vidéoprotection

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune d'Aubeterre-sur-Dronne recense depuis quelques mois plusieurs cambriolages ou incivilités sur son territoire.

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité le groupement de la Gendarmerie de la Charente, « Cellule prévention technique de la malveillance » pour une réunion de réflexion sur le sujet. Il souhaite qu'un audit de sûreté soit réalisé afin d'améliorer la vidéoprotection déjà installée sur la commune et de la renforcer.

Cette rencontre aura lieu le mercredi 20 septembre 2023 à 9h30.

Calendrier des réunions du conseil municipal

Dates des réunions du Conseil municipal pour 2023 :

- | | | | |
|---|-------|------------|--------------|
| - | Mardi | 19/09/2023 | 18 heures 30 |
| - | Mardi | 17/10/2023 | 18 heures 30 |
| - | Mardi | 14/11/2023 | 18 heures |
| - | Mardi | 12/12/2023 | 18 heures |

Questions diverses

- Madame Clémence CADIOT exprime l'idée que la Commune ne communique pas assez sur les événements culturels et populaires proposés par les différents acteurs du village. Elle rappelle qu'un bulletin municipal devait sortir au mois de mai ou début juin dans lequel l'agenda des manifestations du village devait figurer, mais celui-ci n'a pas été réalisé. Plusieurs réunions de travail ont été proposées pour réaliser un bulletin municipal. Seules deux personnes ont participé à ces réunions. Elle trouve dommage qu'au bulletin municipal n'ait été publié cette année. Elle rappelle que l'ancien Adjoint au Maire, démissionnaire, Monsieur Samuel MONTIGAUD, alimentait régulièrement la page Facebook de la commune et rédigeait des textes. À la suite de sa démission, c'est le secrétariat de mairie qui a pris le relais pour animer les réseaux sociaux. Madame Sandra BRARD partage les manifestations des associations sur la page Facebook de la commune et sur PanneauPocket. Madame Clémence CADIOT regrette que le conseil municipal n'ait pas souhaité remplacer l'adjoint délégué à la communication.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion technique sera faite le 25/07/2023 à 14h00 pour l'organisation du marché nocturne du jeudi 3 août 2023, porté par l'association Coopération. Seront présents à cette

réunion le président de l'Association et quelques membres, les gendarmes réservistes et Monsieur GODREAU, électricien.

Madame Marylène JONQUA-MARTIN demande à Monsieur le Maire si elle peut assister à cette réunion ? Monsieur le Maire répond que les membres du conseil municipal sont invités à participer. Mesdames Marylène JONQUA-MARTIN et Anne-Marie JONQUA demandent de modifier la date de la réunion, car ce jour-là, elles ne seront pas disponibles.

Monsieur le Maire propose la date du 27/07/2023 à la place.

Les membres du conseil municipal font le constat qu'ils ont appris la date du marché nocturne par les affiches installées sur le domaine public annonçant l'évènement. L'association n'a fait aucune demande formelle auprès du maire pour demander l'autorisation d'organiser le marché nocturne sur le domaine public Place du Champ de Foire, quelques mois avant l'évènement. Un échange oral a eu lieu au secrétariat de mairie courant juin et une demande de courriel reçu le 12/07/2023 demandant un rendez-vous avec Monsieur le Maire pour échanger sur l'évènement. De plus, les membres du conseil municipal sont surpris que l'association fasse payer l'électricité aux participants qui demandent un emplacement avec l'électricité, sachant que c'est la commune qui la paye. Les membres du conseil municipal renouvèlent leur demande pour que l'année prochaine, le marché nocturne soit organisé à la Base de Loisirs. Le site est plus adapté à ce type d'évènement. Les parkings de stationnement des véhicules se situent tout près de la Base de Loisirs, le matériel nécessaire à l'organisation est déjà stocké à la Base de Loisirs, la mise à disposition de la salle des fêtes avec sa cuisine faciliterait l'organisation du stockage des boissons et du matériel. Monsieur le Maire prend note des remarques de son conseil municipal et indique que celles-ci seront abordées lors de la réunion technique.

- Madame Anne-Marie ALÉPÉE fait part de son inquiétude à l'annonce de la fermeture prochaine de la boulangerie du village. C'est un tissu économique que la commune perd. *« Les personnes qui venaient sur la place Trarieux acheter leur pain iront ailleurs sur une autre commune et par la même occasion pourront y faire le reste de leur courses (boucherie, épicerie...) »*.

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment où se situe la boulangerie appartient à un privé. Le boulanger a mis son fonds de commerce en vente.

Monsieur le Maire informe que le propriétaire du bâtiment a découvert la semaine dernière l'intention du boulanger d'arrêter son activité à la fin de l'année.

Marylène JONQUA-MARTIN demande à Monsieur le Maire s'il peut rencontrer le propriétaire Monsieur Jean-François DELAGE pour connaître ses intentions.

Monsieur Jean-Paul LAFRAIS intervient en indiquant qu'il a rencontré le propriétaire sur la place du village, qu'ils ont échangé sur le sujet, et qu'il lui a demandé de tenir informé le conseil municipal sur ses démarches de recherche de boulanger. Les habitants du village sont inquiets de la fermeture de la boulangerie et aussi très attachés à leur commerce. En attendant, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a trois points de vente de pains dans le village : à l'épicerie, à la boutique « Miss Terre » et au Tabac-Pressé le lundi. Un boulanger extérieur pourrait faire un dépôt pain dans le local commercial cela pourrait être une solution alternative. Monsieur le Maire contactera le propriétaire pour échanger sur le sujet.

La séance a été levée à vingt et une heure et quarante-cinq minutes.

Le Maire,

La secrétaire de séance



Charles Audoin

Evelyne CHARRETON

Conseillers municipaux présents	Signatures
AUDOIN Charles	
POUPEAU Daniel	
MONTIGAUD Samuel	Absent pour démission
MAFFRE Xavier	
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne-Marie	
JONQUA – MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
LAFRAIS Jean-Paul	
CADIOT clémence	
MÉTAYER Maryse	